

tueuse, et par conséquent incapable de vous manifester le jugement de l'Eglise sur chacun des points de doctrine recueillis dans l'*Extrait des Assertions*. Nous vous y avons fait apercevoir des censures particulières de quelques évêques du royaume, solennellement inapprouvées par le clergé de France; des traits passagers d'un mécontentement légitime, effacés par le juste retour de l'estime et de la confiance; des actes qui ne regardaient que la conduite ou les ouvrages de quelques particuliers, sans toucher ni à la doctrine du corps, ni à son régime.

En poussant plus loin ce détail, nous vous aurions mis sous les yeux les plus grands éloges donnés à l'institut des Jésuites, aux vertus de cette Société, à ses services par les mêmes prélats, les mêmes pontifes qui avaient cru devoir suggérer des mesures, ou employer des remèdes pour prévenir certains abus, ou arrêter quelques entreprises¹; nous vous aurions montré que plusieurs actes qu'on a fait entrer dans ce témoignage prétendu de l'Eglise universelle contre la doctrine des Jésuites n'étaient que des dénonciations chagrines de la part de quelques particuliers, ou même de certains corps qui troublaient la paix de la religion et de l'Etat par des appels schismatiques, dénonciations dont les évêques les plus zélés pour la pureté de la foi et de la morale n'ont fait d'autre usage que celui de les rejeter ou de les mépriser². Encore une fois, mes très-chers frères, un recueil de cette nature, ouvrage compilé par des auteurs sans caractère, sans mission, sans aveu de la part de l'Eglise, était-il bien propre à prouver d'une manière authentique qu'elle avait déjà condamné la doctrine des *Assertions* comme *dangerouse* et *pernicieuse* dans toutes ses parties; que tous les Jésuites, et en particulier ceux de France, avaient corrompu leur enseignement, et qu'il ne restait plus qu'à procéder contre eux et à les proscrire?

Nous vous l'avons déjà dit, mes très-chers frères, et nous ne nous lassons pas de vous le répéter; dans cette compilation immense d'assertions et de censures il se trouve des propositions très-répréhensibles et des condamnations très-légitimes. Vous ne sauriez avoir ni trop d'horreur pour les premières, ni trop de respect pour les autres; mais vous ne devez pas moins vous délier de l'ouvrage des rédacteurs, puisqu'il est démontré qu'ils ont confondu avec des erreurs non-seulement des sentimens que l'Eglise permet dans les écoles, mais encore des vérités qu'elle a décidées.

C'est ainsi que vous avez vu l'Eglise frapper de ses censures la doctrine qui enseigne que toutes les œuvres des infidèles et des pécheurs, avant la justification, sont des péchés, et les rédacteurs noter comme *dangerouse* et *pernicieuse* la doctrine contradictoire à cette erreur³. Vous avez vu le saint Siège proscrire le sentiment de Luther et de Jansénius sur l'ignorance invincible du droit naturel; et des auteurs jésuites figurer dans le livre des *Assertions* parmi les cor-

¹ Dans l'arrêté du 6 août 1792, p. 23.

On cite, 1^o plusieurs *Lettres pastorales* des archevêques ou évêques de Portugal; et tout le monde sait que dans ce royaume l'institut des Jésuites est regardé comme *pieux* et *saint*, tandis qu'il est pros crit comme *impie* et *sacrilège* en France.

2^o On oppose les *Lettres apostoliques* de Clément VIII, d'Urbain VIII, d'Alexandre VII, de Clément IX, d'Innocent XI, de Clément XI, de Benoît XIII, de Clément XII et de Benoît XIV; et tous ces souverains pontifes ont rendu les plus éclatans témoignages à l'institut des Jésuites, à leurs vertus, à leurs travaux, à leur zèle pour la défense de la religion et pour le salut des âmes. (Voyez ci dessus 1^{re} partie.)

3^o On rapporte une *Lettre* de Jean de Palafox, (Voyez ce que ce digne serviteur de Dieu dit de la Compagnie de Jésus dans son *Histoire de la conquête de la Chine* par les Tartares, et dans ses notes sur les lettres de Ste Thérèse, ouvrages déjà cités plus haut.)

4^o On produit une *Lettre* de Baronius à un archevêque de Vienne en Autriche. Voyez ses notes sur le *Martyrologe romain*, au 29 d'octobre, et ses *Annales ecclésiastiques*.

5 Les dénonciations de plusieurs curés et Facultés de théologie, entre autres celles de Nantes, de Reims, de Caen, etc., concourent avec les années 1717, 1718, 1719, 1720, 1721 et 1722, temps de divisions et de troubles où ces corps avaient appelé au futur concile.

6 Voyez ci dessus, question V.

rupteurs
S. Thoma

Vous a
le conflit
sans pou
teurs s'é
qui la ra

Vous a
parce qu
de Baïus
rappeler

Assertion
teurs ou

dans le
qu'il est

darteurs
trive. No

traire à
de son a

eux-mêm
l'instruct

C'était
affaire si

la voie q
qui a été

gieux qu
mens d

tingués
ses aug

affaire
siastiqu

ques de
très-cher

tut et du
doctrine

pouillent
tenellen

proposés
nière asse

remontra
neux séc

Au 1^{er}
Assertion

trine est
venir et

biel toule
par le sa

culier pr
Prêtre e

1 Voyez

2 Voyez

3 Colu

4 Dent

5 Ans

(Voyez ci

6 Voyez

l'assembl

sa loi en